



CC du Bas Armagnac (Siren : 243200409)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Nogaro
Arrondissement	Condom
Département	Gers
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	30/12/1998
Date d'effet	30/12/1998

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	Mme Elisabeth DUPUY-MITTERRAND

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	77 rue Nationale
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	32110 NOGARO
Téléphone	05 62 69 01 16
Fax	05 62 08 81 59
Courriel	C.C.B.A.@wanadoo.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	8 798
Densité moyenne	27,67

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 26

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
32	Arblade-le-Haut (213200058)	304
32	Bétous (213200496)	97
32	Bourrouillan (213200629)	153
32	Caupenne-d'Armagnac (213200942)	438
32	Cravencères (213201130)	101
32	Espas (213201254)	120
32	Lanne-Soubiran (213201916)	135
32	Laujuzan (213202021)	264
32	Le Houga (213201551)	1 264
32	Loubédat (213202146)	117
32	Luppé-Violles (213202203)	159
32	Magnan (213202229)	262
32	Manciet (213202278)	828
32	Monguilhem (213202716)	315
32	Monlezun-d'Armagnac (213202740)	203
32	Mormès (213202914)	123
32	Nogaro (213202963)	2 110
32	Perchède (213203102)	97
32	Sainte-Christie-d'Armagnac (213203698)	410
32	Saint-Griède (213203805)	147
32	Saint-Martin-d'Armagnac (213203904)	238
32	Salles-d'Armagnac (213204084)	125
32	Sion (213204340)	119
32	Sorbets (213204373)	193
32	Toujouse (213204498)	223
32	Urgosse (213204589)	253

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 18

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif
<i>Contrôle</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- Autres actions environnementales

- *Entretien, gestion, aménagement, fléchage et signalétique des chemins de randonnées pédestres et de VTT individualisés dans le document cartographique annexé aux statuts. Dans ce cadre, la communauté de communes peut également contribuer à l'ouverture, l'entretien et au balisage de chemins labellisés "GR de Pays" sur son territoire.* - La communauté de communes est compétente en matière de Signalisation d'Information Locale (S.I.L.) relative aux espaces et bâtiments communaux et aux indications de direction d'orientation. La communauté de Communes est également compétente pour signaler l'ensemble des zones et équipements dont elle a la charge ainsi que pour matérialiser l'entrée sur le territoire communautaire. La Signalisation d'Information Locale relative aux lieux dits, aux activités économiques et la signalisation routière liée à la police de la circulation restent de la compétence communale. - Conduite d'une étude portant sur la problématique de l'eau et la biodiversité ordinaire à l'échelle du territoire intercommunal

Sanitaires et social

- Activités sanitaires

*Réalisation d'une maison pluridisciplinaire de santé*

- Action sociale

*Enfance et jeunesse : ° Périscolaire et extrascolaire : La communauté de communes est compétente en matière de : Service péri et extrascolaire : ? Investissement (acquisition, entretien et renouvellement du matériel pédagogique) et fonctionnement des Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole/ALAE, garderies et Temps d'Activité Périscolaire (TAP), Accueils de Loisirs Sans Hébergement/ALSH et accueils jeunes ? Personnel intervenant durant le temps péri et extrascolaire Séjours éducatifs à destination de l'enfance et la jeunesse ° Petite Enfance : La communauté de communes est compétente en matière de : Investissement (acquisition, entretien et renouvellement du matériel pédagogique) et fonctionnement des accueils existants en matière de Petite Enfance (Relais Assistantes Maternelles/RAM, jardin d'enfants, multi-accueil) A ce titre, sont notamment considérées d'intérêt communautaire, les contractualisations avec les partenaires financiers (dont le Contrat Enfance Jeunesse) et l'ensemble des organismes compétents (Etat, Conseil Général, CAF, MSA, ?)*

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

*Etude, création, aménagement, gestion et entretien de la zone en voie de création dénommée "ACTIPOLE" d'une superficie de 20 hectares et création d'ateliers relais et de pépinières d'entreprises sur cette zone. Création, aménagement, entretien et gestion des futures zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique d'une superficie égale ou supérieure à 3 hectares et création d'ateliers relais et pépinières d'entreprises sur ces zones. Actions de développement économique portant sur : - la création de la "Maison de la Vigne et du Vin" ; - l'octroi d'aides économiques directes ou indirectes aux entreprises qui se situent ou s'implantent sur les zones d'activité d'une superficie égale ou supérieure à 3 hectares ; - la promotion touristique.*

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

*Opérations collectives de modernisation du commerce et de l'artisanat sur son territoire*

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

*Construction, aménagement, entretien et gestion d'une base de loisirs aquatique. Les aménagements de plans d'eau tels que les lacs sont exclus.*

- Activités péri-scolaires

*La communauté de communes est compétente pour construire, réhabiliter, aménager, entretenir et gérer le fonctionnement des accueils périscolaires (garderies et Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole/ALAE) et des accueils de loisirs (Accueils de Loisirs Sans Hébergement/ALSH et accueils jeunes) ainsi que les bâtiments liés au Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), au multi-accueil et au jardin d'enfants.*

- Activités culturelles ou socioculturelles

*Contribuer à l'organisation matérielle de spectacles culturels sur l'une de ses communes membres*

- Activités sportives <i>En matière sportive, contribution à l'organisation matérielle de tournois de sport collectif sur l'une des communes membres.</i>
<b>Aménagement de l'espace</b>
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire : seront d'intérêt communautaire, les zones d'aménagement concerté à créer d'une superficie égale ou supérieure à 3 hectares qui présentent un intérêt stratégique en terme d'aménagement pour l'ensemble du territoire communautaire.</i>
<b>Voirie</b>
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Sont d'intérêt communautaire : - les voies communales : l'ensemble des voies communales - les chemins ruraux entièrement ou partiellement goudronnés : l reliant deux voies communales ou reliant une voie communale à une route départementale l assurant la liaison avec une commune n appartenant pas à la communauté de communes l assurant la liaison avec une voie départementale l desservant une station de pompage d un syndicat intercommunal d alimentation en eau potable l desservant un lac Les places et parkings restent du domaine communal.</i>
<b>Développement touristique</b>
- Tourisme <i>En matière touristique, actions de promotion, d'accueil et d'information touristique sur son territoire. La communauté de communes pourra confier par délégation la mise en oeuvre d'une partie ou de l'ensemble de ces compétences à un office de tourisme</i>
<b>Logement et habitat</b>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : dans ce cadre, sont comprises les études complémentaires relatives aux centres bourgs. Elle peut attribuer des aides financières complémentaires</i>
<b>Autres</b>
- Autres <i>Dans le domaine de l'agriculture, la communauté de communes peut soutenir des actions de préservation, de promotion et de mise en valeur des productions et des pratiques et expérimentations agricoles organisées sur son territoire. Mise en place et fonctionnement d'un point visio-public Création et gestion d'une fourrière animale</i>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
32	SYNDICAT MIXTE SYMA du NOGAROPOLE (253201925)	SM ouvert	8 798
32	SICTOM DU SECTEUR OUEST (253200992)	SM fermé	41 817
32	Syndicat mixte intercommunal d'intérêt scolaire du Bas Armagnac (200050912)	SM fermé	8 893
32	Pôle d'équilibre territorial et rural "Pays d'Armagnac" (200048601)	SM fermé	45 211
32	SYNDICAT MIXTE DES TROIS VALLEES (253201891)	SM fermé	115 891
32	Syndicat mixte ouvert "Gers Numérique" (200039279)	SM ouvert	166 843
32	Syndicat mixte SCOT de GASCOGNE (200052439)	SM fermé	177 242

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)